



Bénéficiez d'un prêt **sans intérêt**  
pour créer, reprendre  
ou développer **votre entreprise**



Touraine Chinonais Initiative

Créée en 1990, Touraine Chinois Initiative (T.C.I.) est une association de prêts d'honneur, qui a contribué à plus de 500 projets d'entreprises. T.C.I. est membre de France Initiative, premier mouvement associatif français pour le financement de la création et reprise d'entreprise.

## Notre rôle

**Le conseil :** L'accueil des créateurs d'entreprises, l'expertise, le montage et le suivi de leur dossier, ainsi que la recherche de financement.

**Le financement :** L'octroi d'un prêt d'honneur (prêt personnel) sans intérêt, sans garantie et sans apport personnel minimum, complémentaire à un concours bancaire. Le montant varie de 2 300 à 15 000 € (déplafonnement exceptionnel), remboursé sur une durée de 2 à 5 ans.

**L'accompagnement :** Le suivi du créateur pendant toute la durée du prêt (charte de suivi). Un parrainage du créateur peut être mis en place durant les premières années d'activité.

Pour certains demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux, un contrat d'accompagnement peut être conclu dans le cadre du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

## Qui pouvons-nous aider ?

Tous les porteurs de projets de création, reprise ou premier développement d'entreprise, à l'exception :

- des exploitations agricoles, des professions libérales,
- des entreprises dont le capital est détenu à + de 50 % par une personne morale,
- des projets non financés par un concours bancaire.



**T.C.I. vous accompagne au quotidien dans toutes les étapes de votre projet.**

## Les démarches

### Accompagnement



T.C.I. et ses partenaires accompagnent le porteur de projet afin de déterminer son éligibilité et la nature de ses besoins. Ensuite, le dossier de demande de prêt d'honneur est élaboré conjointement, puis présenté au comité d'agrément.

### Montage du dossier



Le demandeur est amené à présenter son projet devant le comité d'agrément de T.C.I., composé du bureau de l'association, de chefs d'entreprises membres de l'association, des banques partenaires et des chambres consulaires. En cas d'accord, le comité décide du montant du prêt et de sa durée.

### Critères d'attribution

Pour l'attribution des prêts, les critères suivants sont pris en compte :

**les motivations du porteur de projet** > implication dans le projet, aptitude à gérer une entreprise, capacité à se projeter dans l'avenir...

**la viabilité économique du projet** > équilibre du plan de financement, réalisme du prévisionnel d'activité, existence d'un marché, la concurrence...

**le développement local** > T.C.I. sera attentive à la valeur ajoutée du projet pour le territoire, que ce soit en termes de richesse, d'emploi, d'image, de filière...

**la plus value** > et la non-prépondérance du financement de T.C.I. par rapport à l'ensemble des ressources (apport, prêt bancaire, subventions).



## Participation



Les créateurs d'entreprise aidés par l'association deviennent membres de T.C.I., sont invités à participer aux réunions de l'Assemblée Générale et versent une cotisation.

# Un réseau de proximité pour le développement



Touraine Chinonais Initiative  
Membre de France Initiative

16, Rue Paul Huet - 37500 CHINON

Tél. 02 47 97 73 61

Fax : 02 47 97 74 29

info@touraine-chinonais.fr

www.touraine-chinonais.fr

## Nos partenaires :



## Avec le soutien de



Notre grande cause à nous, c'est faire naître votre entreprise.

